

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

Délibération n° **DEL2021_03_9**

Intitulé : **ADHESION A L'ASSOCIATION AGIR**

Aménagement de l'espace et urbanisme - Aménagement de l'espace - Aménagement de l'espace

*

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs,, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 12 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 12 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 38 Représentés : 2

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE

Absents :

Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Lionel GAILLARD, Madame Regine HAUZAY, Madame Yvette DUBOC, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS

Absents représentés :

Madame Marie Claude HERANVAL donne pouvoir à Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Michael DODELIN est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Eric RENEE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La Communauté de Communes a mené une réflexion sur le transfert de la compétence mobilité prévue par la loi n° 2019-428 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 26 janvier 2021, a voté favorablement pour ce transfert de compétence. Dans ces conditions, la Communauté de Communes souhaite se doter des compétences techniques d'une association spécialisée dans le transport.

AGIR (Association pour la Gestion Indépendante des Transports) est une association créée en 1987 par des élus et des techniciens souhaitant mettre à disposition des collectivités territoriales une expertise opérationnelle. Les adhérents de l'association bénéficient de divers services permettant de répondre aux problématiques auxquelles ils peuvent être confrontés. Ces services sont les suivants :

- Un service questions/réponses
- Des études personnalisées
- Un catalogue de formation
- Des outils d'échanges de bonnes pratiques

Pour les communautés de communes, la cotisation standard s'élève à 2000€/an et ouvre l'accès au service questions/réponses et aux formations.

Un service avec 5 jours d'assistance par an est ajouté à la cotisation et s'élève à 4000€/an, en plus de la cotisation annuelle.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021 proposant le transfert de la compétence mobilité,

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

considérant le rapport présenté,
 considérant que le projet
 A reçu un avis favorable en Bureau du 09/03/2021

Article 1^{er} -- D'adhérer l'association AGIR.

Article 2 – De prendre la cotisation supplémentaire de 4 000 € pour 2021 pour bénéficier d'une aide 5 jours des services de l'AGIR.

Article 3 – De décider que la convention d'adhésion est valable une année, reconductible trois fois.

Article 4 -- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette adhésion.

Article 5 – D'inscrire au budget les crédits correspondants.

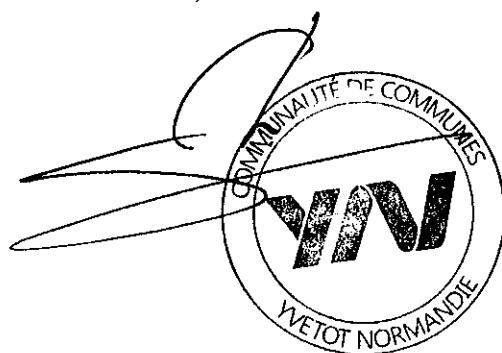
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
 Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 076-247600620-20210318-DEL20210309-DE

